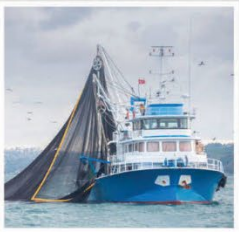
Traduit par BVLR

COC_325/2026




ICCAT : Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique

Analyse des obligations déclaratives de l'ICCAT

Circulaire de l'ICCAT n° 02579/2026 du 13 avril 2026

Bureau Veritas Living Resources

Résumé du Rapport d'avancement – de démarrage

(*Progress Note – Inception Report – PN – IR*)

Version provisoire - date : 1.0 – 27 octobre 2026

Cofinancé par
l'Union européenne

À l'attention de :

ICCAT - Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
https://www.iccat.int/
Corazón de María, 8. 28002
Madrid, Espagne

Secrétaire exécutif
M. Camille Jean-Pierre Manel

cc : info@iccat.int

Nos coordonnées :

Bureau Veritas Living Resources
https://www.bureauveritas.fr/
6 rue de la Carrière
35510 Cesson Sévigné, France

Responsable du contrat et chef d'équipe :
Vincent DEFAUX, consultant senior en pêche

vincent.defaux@bureauveritas.com

Téléphone : +33 (0)6 89 01 78 44

cc : Adjointe au responsable du contrat et consultante en pêche
elsa.gautheret@bureauveritas.com

_____
Manager opérationnel de Bureau Veritas Living Resources et consultant senior en pêche
etienne.jarry@bureauveritas.com ,

© BV Living Resources – Tous droits réservés

Résumé

1 Pourquoi cette étude est-elle menée

La **Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT)** est chargée de la gestion des thonidés et des espèces apparentées dans l'océan Atlantique et ses mers adjacentes. Afin de soutenir les évaluations scientifiques, la gestion des pêches et le suivi des règles de pêche, les membres de l'ICCAT doivent transmettre un volume important d'informations dans le cadre de diverses obligations de déclaration.

Au fil du temps, de nombreuses **CPC de l'ICCAT (Parties contractantes, Parties non contractantes coopérantes, entités et entités de pêche)** ont fait part de leurs préoccupations quant à la complexité croissante et à la charge administrative que représentent ces obligations déclaratives, notamment en raison des doublons d'informations et du chevauchement des exigences de déclaration. Cette charge administrative incombe également au **Secrétariat de l'ICCAT**. En réponse à cela, l'ICCAT a confié à Bureau Veritas Living Resources (BV LR) la réalisation d'une **« Analyse des obligations déclaratives de l'ICCAT » (AOD)** à la suite d'un appel d'offres public lancé en avril 2026. L'étude, principalement documentaire, a débuté le 24 juillet 2026 et se poursuivra jusqu'au 23 juillet 2028 (24 mois)

2 Objet de l'étude

L'étude vise à identifier des moyens de simplifier et d'améliorer le cadre de déclaration de l'ICCAT tout en garantissant que les informations essentielles restent disponibles pour la science halieutique, le contrôle de la conformité et la prise de décision.

Elle passera en revue l'ensemble des obligations de déclaration de l'ICCAT, évaluera la manière dont les organes de l'ICCAT utilisent les informations fournies et analysera les performances du Système de gestion en ligne intégré (IOMS) de l'ICCAT — qui est encore en cours de développement mais déjà utilisé pour contribuer à la fourniture de certaines informations et données conformément à ces obligations déclaratives. L'analyse se concentrera sur les activités de déclaration menées entre 2024 et 2026.

L'étude comparera également les obligations de déclaration de l'ICCAT à celles de deux autres organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) thonières, dans le but d'identifier les bonnes pratiques et les outils de déclaration susceptibles d'améliorer les processus de l'ICCAT.

3 Modalités de conduite de l'étude

Les travaux associent un examen des règles et des exigences déclaratives obligatoires de l'ICCAT à une évaluation de ses systèmes et processus de déclaration. Les informations seront recueillies par le biais d'examens de documents, d'analyses des données déclarées, de consultations ciblées au moyen de questionnaires et d'une sélection d'entretiens le cas échéant, ainsi que de discussions avec les CPC, les organisations observatrices des réunions de l'ICCAT, et le Secrétariat de l'ICCAT. L'étude est menée par une équipe de quatre experts seniors aux compétences complémentaires (politique et gouvernance des pêches thonières, systèmes d'information halieutique et statistiques), conformément aux termes de référence. Parmi ces quatre experts, un consultant senior en pêche de BV LR occupe les fonctions de chef d'équipe et de responsable de contrat, avec la contribution du personnel technique permanent de BV LR qui contribue à la coordination du projet et à la continuité opérationnelle.

Le projet de rapport final de l'étude sera présenté lors de la réunion ordinaire de la Commission de l'ICCAT prévue au cours de la semaine du 16 novembre 2027.

4 Progrès réalisés à ce jour

À la mi-octobre 2026, le champ d'application principal et la méthodologie de l'étude ont été convenus avec le Secrétariat de l'ICCAT. Un inventaire préliminaire des obligations de déclaration a été réalisé, et l'accès aux informations de déclaration ainsi qu'au système IOMS (en lecture seule) a été obtenu. Les préparatifs en vue des consultations des parties prenantes sont en cours, à la suite de l'envoi d'une lettre aux CPC de l'ICCAT et aux organisations observatrices afin de présenter l'étude (Circulaire ICCAT 08838/2026 du 13 octobre 2026).

L'équipe chargée du projet s'est réunie à distance avec le Secrétariat à six reprises à ce jour et continue de travailler en étroite collaboration avec celui-ci à mesure que le projet avance. L'étude, ainsi que l'état d'avancement des travaux, seront présentés lors de la 25e réunion extraordinaire de l'ICCAT à Vilamoura, au Portugal, en novembre 2026, où les participants seront invités à faire part de leurs commentaires.

Cofinancé par l'Union européenne

© BV Living Resources – Tous droits réservés



BUREAU
VERITAS

Cofinancé par
l'Union européenne

© BV Living Resources – Tous droits réservés